



Le 10 avril 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR **DES SÉANCES DES LUNDI 5, MARDI 6 ET MERCREDI 7 MAI 2025**

Par lettre en date du 10 avril, le Gouvernement a demandé :

- le retrait de l'ordre du jour du lundi 5 mai de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, et en conséquence le retrait de la suite de la proposition de loi sur la profession d'infirmier inscrite le mardi 6 mai ;
- l'inscription en premier point de l'ordre du jour du mardi 6 mai d'une déclaration suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur la souveraineté énergétique de la France ;
- l'inscription en deuxième point de l'ordre du jour du mardi 6 mai de la deuxième lecture de la proposition de loi portant reconnaissance par la Nation et réparation des préjudices subis par les personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982, et en conséquence le retrait de la suite de cette deuxième lecture inscrite le mercredi 7 mai ;
- et l'inscription en deuxième point de l'ordre du jour du mercredi 7 mai de la suite éventuelle de la proposition de loi visant à renforcer la sécurité des professionnels de santé.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 mai s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 5 mai 2025

À 15 heures et le soir

- Deuxième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, visant à **réduire** et à **encadrer** les **frais bancaires** sur **succession** (n° 179, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 28 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 30 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 5 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 5 mai en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 2 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, sur la **profession d'infirmier** (n° 420, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 28 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 29 avril après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 2 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 5 mai après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 2 mai à 15 heures

À 14 h 30 et le soir

- **Déclaration du Gouvernement**, suivie d'un débat, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur la **souveraineté énergétique** de la **France**

- Intervention des orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe, par ordre décroissant des effectifs des groupes, avec 14 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste et 8 minutes pour les autres groupes, ainsi que 3 minutes pour un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 5 mai à 15 heures

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, portant **reconnaissance** par la **Nation** et **réparation** des **préjudices subis** par les **personnes condamnées pour homosexualité** entre **1942** et **1982** (n° 403, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 28 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 30 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 5 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 6 mai en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 5 mai à 15 heures

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **renforcer** la **sécurité** des **professionnels** de **santé** (n° 430, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 28 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 30 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 5 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 6 mai en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 5 mai à 15 heures

Mercredi 7 mai 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 7 mai à 11 heures

À 16 h 30

- Éventuellement, suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, visant à **renforcer** la **sécurité** des **professionnels** de **santé** (n° 430, 2023-2024)